

COMMUNIQUÉ

Émissions d'odeurs de l'usine Alva : la Ville exige d'être concertée avant reprise de l'activité

Depuis le début de l'année 2023, la cellule de recueil des plaintes de la Ville de Rezé pour nuisances olfactives à l'encontre de la société Alva, située au 3 rue des Chevaliers, connaît une recrudescence très importante. Chaque signalement a été transmis à l'exploitant.

Lors d'une réunion organisée le 7 avril 2023 par la Ville en présence des représentantes de la société Alva et de l'inspection des installations classées, les exploitants ont expliqué ces signalements par le démarrage, début février, d'un atelier de séchage des eaux gélatineuses. Face aux nuisances engendrées par cette nouvelle activité, la Ville de Rezé a convié les riverains à une première réunion d'échanges, le 26 avril 2023, ainsi que l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement. Les élus ont demandé à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de prendre les mesures nécessaires afin de mettre un terme aux émissions d'odeurs dans les plus brefs délais.

Sur les deux journées du 19 et 20 juin 2023, 43 plaintes contre les mauvaises odeurs ont été recueillies par la cellule dédiée. Dans la matinée du mardi 20 juin 2023, des riverains ont bloqué l'entrée de l'usine Alva, à Rezé. Agents de la Ville, Rolland Bouyer, conseiller municipal, et Hervé Collet, le directeur général d'Alva, sont venus sur place pour échanger. Le directeur d'Alva s'est engagé à arrêter l'activité de l'atelier qui pose problème.

Un nouvel outil pour neutraliser les mauvaises odeurs bientôt soumis à des tests

Ce mercredi 21 juin, la Ville a organisé une nouvelle réunion avec les riverains, l'association Confluence Loire et Sèvre, des représentants de la société Alva dont Hervé Collet, et en présence d'élus et techniciens de Rezé. Pourtant convié, aucun responsable de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) n'était présent, au regret des élus rezéens.

Deux problématiques ont été soulevées : résoudre les odeurs récurrentes et ponctuelles depuis plusieurs années liées à de mauvais fonctionnements, bien que des efforts ont été réalisés. Et surtout, *« mettre fin aux odeurs liées à ce nouvel atelier mis en service en début d'année sans réelle autorisation, et sans que des solutions ont été définies dès le démarrage afin de s'affranchir de ces fortes nuisances olfactives »*, explique Jean-Louis Gaglione, adjoint en charge de l'environnement, du climat et des énergies.

Selon un nouvel arrêté préfectoral, Alva ne peut plus exercer cette nouvelle activité de séchage des eaux gélatineuses, même de nuit. Le directeur général de la société a reconnu avoir sous-estimé l'impact des odeurs émises par cet atelier. Pour faire face aux mauvaises émanations, *« l'usine a reçu un nouvel outil pour aspirer et neutraliser les odeurs, qu'il faudra tester. »*

Pour Loïc Chusseau, adjoint au maire, *« si Alva veut rester sur le territoire rezéen, l'usine doit se mettre aux normes. Sinon, elle devra trouver un autre lieu d'atterrissage. Des mesures efficaces doivent être prises dans l'intérêt des riverains ! »*

Rendez-vous est donné sur site pour tester ce nouvel outil, d'ici mi-juillet, avec des représentants de la mairie. Si les essais sont concluants et les odeurs masquées, l'atelier reprend. Dans le cas contraire, *« l'atelier s'arrête tant qu'il n'y a pas de solution, conformément à l'arrêté »*, affirme Hervé Collet.

La question de la mise en place d'un observatoire pour mesurer les odeurs est toujours en discussion avec les différentes parties en présence. Alva s'est aussi engagé à ouvrir une ligne téléphonique pour recueillir directement les plaintes des habitants. Leur suivi devra être transmis à la Ville.

Contact presse

Charlotte Seignard | 02 40 84 43 53 - 06 69 55 66 33 | charlotte.seignard@mairie-reze.fr
www.reze.fr/presse/